



# 

### >>> MOT DU PRESIDENT

2012 a été une année charnière, comme vous le savez la réforme est entrée en application. Cette réforme dont on a tant parlé devient maintenant du concret, en



effet, le service est en train de réaliser son "Projet de service" en vue du renouvellement de l'agrément. Certes, tout ne va pas tout seul et le planning que l'on s'était fixé l'année dernière a été perturbé par un changement de direction. Néanmoins, les modifications au niveau du CA (paritaire employeur/salarié) et de la commission de contrôle (présidence par un salarié) sont réalisées.

Maintenant nous devons regarder devant, réfléchir, et mettre en place ce que doit être un service de santé au travail pour satisfaire l'ensemble des salariés et des employeurs selon le cadre qui nous est imposé.

C'est un challenge pour tous les services de France tant la démographie médicale et l'environnement économique ne sont pas favorables mais je crois que le service de Roanne saura se remettre en cause pour intégrer ces changements et rester efficace.

2013 sera donc un nouveau départ avec en plus l'intégration du service de Charlieu et je l'espère de nouveaux locaux qui nous font tant défaut. Je terminerai pour annoncer que c'est mon dernier édito puisque je céderai ma place à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale.

Au nom de tout le Service, je vous adresse nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Gérard PELISSON, Président

# >>> ACTIONS EN COURS AUPRES DES GARAGES :

### FICHES D'ENTREPRISES:

Sur le secteur de Boën, le Docteur MICHEL à missionné Valérie ALLIGIER, assistante santé sécurité au travail (ASST), pour la réalisation des fiches d'entreprises dans les TPE.

Cette action, ciblant le repérage et la prévention des risques en entreprise, a tout d'abord été réalisée dans les boucheries, puis chez les fleuristes et actuellement chez les garagistes.

Pour chaque profession, une collecte documentaire est réalisée au préalable (législation, supports d'informations existants, évolution des équipements...) afin d'aborder la prévention sur chaque poste de travail et dans l'ensemble de l'entreprise.

Un rendez-vous est pris avec l'employeur afin de visiter l'entreprise. Cette démarche permet de discuter des risques inhérents à l'activité professionnelle, de la prévention mise en place, de la législation... et d'améliorer la prévention lorsque nécessaire.

La fiche d'entreprise réalisée par l'ASST, après avis du médecin du travail, lui est remise lors d'une nouvelle rencontre.

## >>> TEMOIGNAGE : LA SANTE AU TRAVAIL A VOTRE SERVICE

Thierry ROBERT - Responsable sécurité chez Linder S.A. à Violay

La société LINDER fabrique depuis plus de 100 ans des rideaux en voilage et des tissus d'ameublement.

Le tissage s'effectue dans nos usines de Violay et Saint Marcel de Félines. La teinturerie se trouve à Tarare, la confection des rideaux se fait à Bussières et l'ensemble des stocks et des services administratifs est regroupé sur le site historique, au centre de Violay.



Pour mettre au point un accord de pénibilité, nous nous sommes appuyés sur le travail déjà effectué lors de l'élaboration du document unique. A l'époque, nous avions réalisé un audit des différents risques présents dans l'entreprise en faisant remplir à l'ensemble du personnel un questionnaire qui nous a permis de lister, poste par poste, les risques avérés ou potentiels. Nous avons réutilisé ce questionnaire en l'adaptant aux exigences de la loi sur la pénibilité et nous avons, de nouveau, en coopération avec le comité d'entreprise, après l'avis du CHSCT et du médecin du travail, soumis un échantillon représentatif du personnel à ce questionnaire.

Cela nous a permis de déterminer les facteurs de pénibilité auxquels chaque employé est soumis. Notre logiciel de paie regroupe toutes ces informations. La mise à jour des données (notamment en cas d'évolution de carrière au sein de l'entreprise) est faite mensuellement, ce qui nous permet d'avoir un historique très précis de l'exposition des employés aux facteurs de pénibilité, mais également d'éditer en temps réel les fiches individuelles de prévention des expositions.

 Fiches individuelles de prévention des expositions de vos salariés.

Afin de vous accompagner dans leur rédaction, votre service de santé au travail à mis à votre disposition un dossier pénibilité sur son site internet. http://www.stln42.fr - rubrique actualités.

Vous trouverez aussi sur le site une actualisation des questions-réponses suite à la réforme.

 Formation d'une nouvelle intervenante en santé au travail

Afin d'augmenter notre offre pluridisciplinaire dans le secteur de Cours la Ville, l'assistante médicale, Michèle Plasse a été formée en évaluation du risque bruit. Elle interviendra en complément de l'IPRP, Philippe Magnin déjà présent dans ce secteur.

Informations

Action en entreprise

### >>> REUNION A DESTINATION DES EHPAD

Divers travaux scientifiques portant sur les conditions de travail, la santé et la sécurité des personnels dans les maisons de retraite médicalisées (EHPAD) ont été conduits ces dernières années.

Certains établissements du Roannais ont été associés à une étude régionale conduite par l'Université Claude Bernard de Lyon, en association avec la DIRECCTE.

Santé au Travail Loire Nord a organisé à destination des représentants des EHPAD du Roannais, une réunion de présentation des résultats de ces travaux le 3 mai 2012.



### Parmi les thèmes abordés :

- description des conditions de travail
- présentation des facteurs de risque caractérisant la pénibilité
- proposition de guides de prévention permettant d'envisager des plans d'actions pour l'amélioration des conditions de santé au travail.

Pour en savoir plus, consulter la rubrique « études et actions » sur notre site internet www.stln42.fr et télécharger le diaporama et les guides de prévention.

### >>> QUESTIONS/RÉPONSES

La visite de reprise du travail

**Quand doit-on** demander une visite de reprise ? *Elle doit être organisée :* 

- après un arrêt pour maladie professionnelle ou après congé maternité sans limitation de durée.
- après une absence de 30 jours au moins dans le cadre d'un accident de travail ou d'un arrêt suite à un accident ou maladie non professionnelle.

### Comment est organisée cette visite ?

Elle doit avoir lieu lors de la reprise effective du salarié, ou au plus tard dans les 8 jours qui suivent.

La visite de reprise doit être demandée par l'employeur.

### Quelles conséquences en cas d'absence de visite de reprise ?

Le contrat de travail du salarié reste suspendu. Tout licenciement qui pourrait avoir lieu dans ce laps de temps serait considéré comme nul.

### Si des difficultés de reprise sont envisagées que peut-on faire ?

Une visite de pré-reprise peut être demandée par le salarié, le médecin traitant ou le médecin conseil de la sécurité sociale afin de préparer la reprise. Si le salarié le souhaite, une réflexion sur les aménagements éventuels du poste de travail peut être proposée à l'employeur.

Pour plus d'information voir notre site : http://www.stln42.fr

rubrique questions/réponses

### >>> HOTESSE D'ACCUEIL, SERVICE ADHESION

Entretien avec Nicole BRIVET (centre de Roanne)

### En quoi consiste votre activité d'accueil dans un service de santé au travail ?

O

J'assure à la fois un accueil téléphonique composé de six lignes, et en même temps un accueil physique pour les employeurs et les salariés.



Les demandes sont très diversifiées, allant du simple passage d'appel vers son destinataire à des questions souvent plus complexes. En effet, il faut comprendre la demande, si possible donner l'information, ou à défaut trouver le bon interlocuteur.

#### Quelles sont vos autres fonctions?

Bien sûr diverses tâches de secrétariat et autres activités administratives. De plus, ma spécificité par rapport à mes collègues des centres extérieurs à Roanne (qui assurent aussi de l'accueil), est de répondre aux demandes directes d'adhésion des nouvelles entreprises ou par l'intermédiaire de la gestion des déclarations uniques d'embauche transmises par l'URSSAF. Je dois ensuite envoyer le dossier d'adhésion complet à chaque entreprise. A son retour, je le vérifie et le transmets au service cotisation.

### Quelles sont les qualités nécessaires à votre activité ?

Je suis souvent la première personne avec qui les entreprises et les salariés entrent en relation. Ce contact conditionne la première impression que donne notre service en terme d'image et d'accueil. J'apporte à nos adhérents un accueil agréable, efficace, réactif, compréhensif.

### Qu'est-ce qui vous plaît dans votre métier?

Mon métier s'articule autour de la communication, qu'elle soit extérieure au service, ou interne puisque j'ai des échanges permanents avec tous mes collègues de travail.

En fait, j'effectue des tâches très variées.

### >>> BREVES

S

rèves

0

### • Prévention dans la propreté :

Employeurs et salariés ont été sensibilisés. Retrouvez aussi tous



les documents « Nettoyons en bonne santé » sur notre site internet. Signalons que notre action a été valorisée sous la forme d'un poster au dernier Congrès National de Santé au Travail.

### • Agenda 2013 :

En collaboration avec la branche professionnelle du transport, un forum prévention sera organisé en 2013 pour les entreprises et les salariés conducteurs poids lourds ou d'engins. Les thèmes abordés seront : facteurs de risques cardiovasculaire, diététique, sommeil, consommation tabac-alcool-drogues. L'objectif est de sensibiliser cette population sur les liens entre santé et conditions de travail sans préjuger du sens de cette relation, la santé sur le travail ou le travail sur la santé.

### Santé au Travail Loire Nord